

Réponse aux questions de Mme Camille Robert, Conseillère communale, concernant le quartier de l'Églantine

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le 2 juin 2021, Madame Camille Robert, Conseillère communale, s'exprimait en ces termes: « La Ville de Morges indique sur site internet que l'Églantine est un éco-quartier qui permet de préserver et de valoriser les fonctionnalités écologiques du site. Avec des cours intérieures largement végétalisées et arborisées, l'Églantine se présente comme un quartier durable.

Deux aspects tempèrent cependant l'enthousiasme des nouvelles et nouveaux habitants de ce quartier : premièrement, des bouteilles de glyphosate vides ont été trouvées abandonnées à même le sol, après que ce produit ait été largement répandu sur les bandes herbeuses. Le label « éco-quartier » de l'Églantine en prend un coup, d'autant plus en pleine semaine de l'environnement.

Deuxièmement, les habitantes et habitants du quartier sont toujours dans l'impossibilité de trier leurs déchets. Actuellement, quatre immeubles sont déjà entièrement habités, avec des familles, des personnes à mobilité réduite et des personnes âgées. En effet, il semble que tant que le quartier ne sera pas entièrement terminé (soit en 2024), aucun aménagement de collecte de déchet ne sera organisé. Pourtant, le règlement du PPA prévoit très clairement que les écopoints devaient être réfléchis d'entente avec les services communaux en fonction de l'avancement des constructions (art. 37 et 46 Règlement PPA Églantine). »

La Municipalité apporte les réponses suivantes:

Q1 : Alors que la Commune n'utilise plus de glyphosate et autre pesticide de synthèse comment est-il possible que leur usage soit toléré dans un « éco-quartier » ?

R1 : Au printemps, lorsque la Ville a été informée de l'utilisation de ce produit sur la parcelle du quartier Églantine, elle a aussitôt interpellé l'entreprise Losinger Marazzi SA pour lui demander des explications et lui a fait part de son désaccord. L'entreprise a confirmé un usage ponctuel du produit sur des ronces situées au nord du quartier.

La Ville a alors exigé de l'entreprise Losinger Marazzi SA que ses mandataires cessent immédiatement toute utilisation de glyphosate dans le quartier ; cela correspond aux bonnes pratiques des services communaux sur toutes les surfaces du domaine public et du domaine privé communal ainsi qu'à la volonté communale d'ériger un quartier durable. L'entreprise Losinger Marazzi s'est engagée à respecter les consignes.

Q2 : Comment se fait-il que, face à un projet aussi important, une gestion des déchets par étape n'ait pas été mise sur pied afin de permettre aux habitantes et habitants de l'Églantine de trier leurs déchets ?

R2 : Selon les conditions détaillées dans le permis de construire, un site écopoint permettant de trier 9 types de déchets doit être construit au centre du quartier et sera accessible à pied par la population de l'Églantine. Vu l'avancée du chantier, notamment les aménagements extérieurs, un décalage dans le temps entre l'arrivée des premières et premiers habitants et la construction

de cette infrastructure de collectage centralisée est constaté. Selon les responsables de la construction du quartier, l'écopoint devrait être construit et mis en service à la fin de l'année.

Dès lors, il a été convenu avec ces derniers, selon les contraintes de gestion du chantier et de sécurité, qu'ils installent au sud du quartier, le long du chemin de Tolochenaz, un point de collectage temporaire équipé de conteneurs de surface et permettant le tri, ceci en attendant la construction de l'écopoint définitif à l'endroit prévu.

Avec l'arrivée constante de nouvelles et nouveaux habitants, il est observé que ce dispositif provisoire ne parvient pas à répondre à la demande croissante. Ainsi, la Municipalité n'a pas manqué de rappeler une nouvelle fois aux responsables du chantier leurs devoirs, ceci notamment en adaptant le nombre et le type de conteneurs en fonction des habitants desservis. En outre, il leur a été rappelé que l'ordre sur ce site provisoire de collectage doit être maintenu en tout temps.

Au vu des nombreuses plaintes arrivées directement dans les services de la Ville, les Directions Urbanisme, constructions et espace public ainsi qu'Infrastructures et gestion urbaine ont décidé d'écrire à toutes et tous les habitants du quartier afin de les informer des différentes mesures prises par la Ville. Ce courrier a été distribué le lundi 19 juillet 2021 ; depuis lors, la situation s'est largement améliorée et plus aucune plainte n'a été enregistrée.

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente réponse écrite.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 23 août 2021.

Réponse écrite présentée au Conseil communal en séance du 1^{er} septembre 2021.